



Date d'inscription* :

Total dû* : €

Renseignements personnels de l'élève :

M Mme

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse : N° Voie

Code Postal : Ville :

Niveau scolaire 2020-2021 :

Etablissement scolaire :

Nom du représentant légal :

Mère : Tél. dom. Tél. mobile Tél. pro.

e-mail :

Père : Tél. dom. Tél. mobile Tél. pro.

e-mail :

Numéro prioritaire en cas d'urgence

Autorisation médicale :

L'élève a-t-il un problème de santé particulier ? Oui Non

Lequel ?

Veillez indiquer ci-après les noms et prénoms des personnes susceptibles de venir les chercher à la fin du cours (y compris les parents) :

1)

4)

2)

5)

3)

6)

Profession et catégorie socio-professionnelle des parents ou de l'élève majeur :

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres et professions supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres personnes sans activité professionnelle

Autorisation pour l'utilisation de votre mail :

J'autorise Je n'autorise pas le service Culturel de la Ville à utiliser mon adresse mail pour l'envoi des différentes plaquettes (saison culturelle, école de musique, bibliothèque des deux mondes, programmation à la Conciergerie), invitations aux inaugurations des expositions, et informations diverses.

Choix du règlement :

Le règlement s'effectue après validation du dossier, **avant le 15 novembre** dernier délai.

Vous pouvez régler :

en UNE SEULE fois sur facture envoyée à votre domicile au mois d'octobre en espèces, chèque (à l'ordre du trésor Public), chèques-vacances.

en 5 prélèvements automatiques de novembre 2020 à mars 2021.

- Si vous optez pour le prélèvement automatique pour la première fois, vous devez remplir un imprimé à retirer au secrétariat de l'école de musique et fournir un R.I.B..
- Si vous réglez déjà par prélèvement automatique et que vos coordonnées bancaires ont changé, vous devez remplir à nouveau un imprimé à retirer au secrétariat de l'école de musique et fournir un R.I.B..

N.B. : extraits du Règlement Intérieur : la date limite de désistement des inscriptions et réinscriptions est fixée au 30 septembre. « **Votre paiement engage votre inscription sur toute l'année** ».

Je soussigné m'engage à prendre connaissance du Règlement Intérieur de l'école de musique, à l'appliquer et le faire appliquer. Le Règlement Intérieur est affiché dans le hall de l'école de musique.

La Motte-Servolex, le

Signature du représentant légal